



INFORMATIONS COMMUNALES :

Jeudi 09 Mars 2017

N°
08/17

ADAPTATION DES HORAIRES DU SECRÉTARIAT DE MAIRIE :

Conformément à la législation du travail, l'aménagement des horaires de la secrétaire de Mairie concernant les ouvertures générales au public est instauré comme suit :

- le Mardi de 11h30 à 12h30
- le Vendredi de 11h30 à 12h30.

Quant à vos urgences, vous pouvez obtenir un rendez-vous par téléphone dont nous conviendrons des modalités pour que votre problème soit traité rapidement.

Si vous optez pour une correspondance par mail, votre demande sera prise en compte dès que possible par le secrétariat de Mairie.

Merci de votre compréhension pour le respect de la législation sociale.

Imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique.